



**Communauté de Communes Sud Alsace Largue**

7, rue de Bâle  
68 210 DANNEMARIE  
Tél. : 03.89.07.24.24

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de  
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

**Année 2017**

## Sommaire

<b>PHASE 1. LES INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>3</b>
1. TERRITOIRE DESSERVI.....	3
2. HISTORIQUE DE LA COLLECTIVITE .....	3
3. LES COMPETENCES .....	5
<b>LES ACTIONS DE PREVENTION 2017.....</b>	<b>6</b>
<b>ORGANISATION DE LA COLLECTE.....</b>	<b>7</b>
1. EX PORTE D'ALSACE .....	7
1.1. <i>Les collectes en porte à porte</i> .....	8
1.2. <i>Les collectes en apport volontaire</i> .....	8
2. EX CC DE LA LARGUE.....	10
2.1. <i>Les collectes en porte à porte</i> .....	11
2.2. <i>Les collectes en apport volontaire</i> .....	11
2.3. <i>Les collectes « mixtes »</i> .....	12
3. EVOLUTION DES COLLECTES.....	12
<b>BILAN DES DIFFERENTES COLLECTES.....</b>	<b>13</b>
1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES .....	13
2. COLLECTE SELECTIVE .....	14
3. COLLECTE DU VERRE .....	14
4. LES AUTRES COLLECTES.....	15
4.1. <i>Objets encombrants</i> .....	15
4.1. <i>Biodéchets et déchets verts</i> .....	15
4.2. <i>DDS et DEEE</i> .....	15
5. RATIOS GLOBAUX.....	16
<b>LES FILIERES DE TRAITEMENT .....</b>	<b>17</b>
1. TYPE DE TRAITEMENT PAR DECHETS .....	17
2. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT .....	17
<b>PHASE 2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS .....</b>	<b>18</b>
<b>COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>18</b>
1. MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE .....	18
1.1. <i>Ex Porte d'Alsace</i> .....	18
1.2. <i>Ex CC de la Largue</i> .....	19
2. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION .....	19
<b>FINANCEMENT DU SERVICE.....</b>	<b>20</b>
1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE.....	20
1.1. <i>Ex Porte d'Alsace CC</i> .....	20
1.2. <i>Ex CC de la Largue</i> .....	20
2. LES MONTANTS FACTURES EN 2017 .....	21
3. LES RECETTES 2017 .....	21
<b>BILAN .....</b>	<b>22</b>

## Phase 1. Les indicateurs techniques

### PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

#### 1. TERRITOIRE DESSERVI

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la loi NOTRe, la Porte d'Alsace, Communauté de Communes de Dannemarie et la Communauté de Communes de la Largue ont fusionné en donnant naissance à une nouvelle entité : Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL).

A la suite de cette fusion, la nouvelle structure compte 44 communes et 22 093 habitants en 2017.

#### 2. HISTORIQUE DE LA COLLECTIVITE

**La Porte d'Alsace, Communauté de Communes de Dannemarie** a été créée en 1992, son périmètre n'a pas été modifié jusqu'à la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Depuis sa création, la rétribution du service des ordures ménagères est assise sur la redevance. En 1998, pour répondre aux multiples turbulences et nuisances engendrées par les dysfonctionnements du Centre d'Enfouissement Technique de Retzwiller géré par SITA/SUEZ et au mécontentement des populations riveraines du CET, les élus de la CCPA ont décidé de faire front et de distinguer la citoyenneté de leurs communes en consultant tous les foyers de la CCPA sur le principe d'incitativité, et le maintien de la collecte au porte à porte, pour ne pas pénaliser les personnes à mobilité réduite tout en faisant baisser les pollutions liées au transport des O.M. C'est ainsi que, suite à l'écrasante approbation de la population lors de la consultation, fut mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la pesée embarquée des O.M., sur le principe de la prise en compte de la valeur ajoutée du geste de tri. A remarquer que suite à la visite de Mme le Ministre Nathalie Kosiusko-Morizet au printemps 2007, pour suivre les camions de la pesée embarquée en Porte d'Alsace, le Grenelle de l'Environnement du 6 Juillet au 25 octobre 2007, entérina dans la loi française le principe de l'incitativité dans l'organisation nationale du service des O.M.

**La Communauté de Communes de la Largue** a été créée en 2001. Au moment de la dissolution de la CC du Canton d'Hirsingue, le 31 décembre 2013, 3 communes (Friesen, Seppois-le-Haut et Ueberstrass) ont rejoint la collectivité.

Le tableau suivant présente les différentes communes composant la CC Sud Alsace Largue et indique à quelle collectivité elles étaient rattachées :

Communes	Ancienne collectivité	Nombre d'habitants	Communes	Ancienne collectivité	Nombre d'habitants
Friesen	CC Lague	633	Diefmatten	Porte d'Alsace	276
Fulleren	CC Lague	340	Eglingen	Porte d'Alsace	367
Hindlingen	CC Lague	643	Elbach	Porte d'Alsace	253
Largitzen	CC Lague	315	Eteimbes	Porte d'Alsace	388
Mertzen	CC Lague	225	Falkwiller	Porte d'Alsace	183
Mooslague	CC Lague	440	Gildwiller	Porte d'Alsace	286
Pfetterhouse	CC Lague	1 022	Gommersdorf	Porte d'Alsace	354
St Ulrich	CC Lague	309	Guevenatten	Porte d'Alsace	139
Seppois-le-Bas	CC Lague	1 318	Hagenbach	Porte d'Alsace	666
Seppois-le-Haut	CC Lague	477	Hecken	Porte d'Alsace	455
Strueth	CC Lague	345	Magny	Porte d'Alsace	301
Ueberstrass	CC Lague	375	Manspach	Porte d'Alsace	565
Altenach	Porte d'Alsace	371	Montreux Jeune	Porte d'Alsace	351
Ballersdorf	Porte d'Alsace	822	Montreux Vieux	Porte d'Alsace	882
Balschwiller	Porte d'Alsace	795	Retzwiller	Porte d'Alsace	684
Bellemagny	Porte d'Alsace	188	Romagny	Porte d'Alsace	236
Bernwiller (Ammertzwiller)	Porte d'Alsace	1 150	Saint Cosme	Porte d'Alsace	95
Bréchaumont	Porte d'Alsace	417	Sternenberg	Porte d'Alsace	154
Bretten	Porte d'Alsace	174	Traubach le Bas	Porte d'Alsace	506
Buethwiller	Porte d'Alsace	266	Traubach le Haut	Porte d'Alsace	607
Chavannes sur l'Etang	Porte d'Alsace	697	Valdieu Lutran	Porte d'Alsace	398
Dannemarie	Porte d'Alsace	2 272	Wolfersdorf	Porte d'Alsace	353
				<b>TOTAL</b>	<b>22 093</b>

La carte suivante présente le territoire, avec au nord l'ex Porte d'Alsace et au sud la Communauté de Communes de la Largue.



### 3. LES COMPÉTENCES

Suite à la loi NOTRe, la compétence sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés fait partie des compétences obligatoires.

La compétence « collectes » est exercée directement par la collectivité, par prestation de services et redevances.

Concernant les traitements, la collectivité adhère au SM4 pour les traitements spécifiques suivants :

- Incinération des OMR à BOUROGNE ou SAUSHEIM.
- Compostage des biodéchets collectés, au centre d'Aspach.

Pour les autres traitements, relevant des spécificités de marchés, les destinations sont définies dans le cadre réglementaire des marchés.

## LES ACTIONS DE PREVENTION 2017

Les actions de prévention sont organisées autour des axes suivants :

- La transformation du service « Produit Résiduel » existant en un nouveau service « Environnement – Produit résiduel » sur un nouveau bâtiment dédié.
- La sensibilisation et l'éducation autour d'actions pédagogiques avec les structures enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.
- La volonté d'une nouvelle stratégie de communication via les supports d'information :
  - Un calendrier du Tri modernisé et axé sur les pratiques de tri et la valorisation,
  - La préparation d'un nouveau site internet plus ludique et connecté aux réseaux sociaux,
  - La participation à des publications et des brochures de prévention du SM4.
- Le travail avec la maison de la nature du Sundgau qui est un acteur de la politique d'initiation à la nature et à l'environnement du Sundgau et avec lequel la Communauté de Communes Sud Alsace Largue a décidé de développer le thème du compostage pour 2019.

## ORGANISATION DE LA COLLECTE

Actuellement, les services proposés sont différents sur les 2 anciennes collectivités. Les paragraphes suivants présentent le type et le mode de collecte en cours en 2017 sur chacun des périmètres.

### 1. EX PORTE D'ALSACE

Cette organisation découle du marché passé en 2015, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020 (possibilité de reconduction d'un an).

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – pesée + levée Porte à porte	Collecte par SUEZ (ex SITA) Traitement via le SM4
Objets encombrants	Porte à porte	Collecte par SUEZ (Ex SITA) Traitement par SUEZ (Ex SITA)
Corps creux	Sac jaune Porte à Porte	Collecte par SUEZ (Ex SITA) Traitement par SCHROLL
Corps plats (papiers-cartons)	Bac vert Porte à Porte	Collecte par SUEZ (Ex SITA) Traitement par SCHROLL
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL
Produits verts	13 sites de dépôts communaux	Evacuation et compostage par la société Sundgau Compost
Déchets Diffus Spécifiques	Apport volontaire 4 fois par an	Collecte et traitement par TREDY
DEEE	Apport volontaire 4 fois par an	Envie 2E Haute Alsace Recyclage
Huile de vidange	5 points d'apport volontaire	ETS Grandidier
Tri mobile	Collecte du bois, des métaux et des encombrants en benne, 1 fois par mois	Collecte et traitement par SUEZ (Ex SITA)

Les entreprises assimilées à des ménages sont astreintes aux mêmes règles que les ménages à savoir limitées par la contenance du bac OMR et pour la collecte des recyclables aux indications réglementaires du calendrier.

Les professionnels sont exclus des collectes en apport volontaire et doivent s'adresser aux filières réservées aux professionnels. Une tolérance est accordée pour les petites quantités de verre et déchets type piles-batterie.

## 1.1. Les collectes en porte à porte

### 1.1.1. Produits résiduels des ménages

Chaque foyer est équipé d'un bac orange pour la collecte des produits résiduels.

Actuellement, il n'y a pas de règle de dotation ; celle-ci sera définie dans le prochain règlement de collecte.

Pour l'heure, les bacs de 140 et 240 litres sont proposés prioritairement aux ménages composés de 1 à 4 personnes, aux petits producteurs (professionnels, collectivités, associations). Les grands litrages sont distribués aux foyers de 5 personnes et plus, à certains professionnels assimilés aux ménages, aux communes pour des sites spécifiques et aux associations lors de manifestations.

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer à chaque foyer le nombre de vidage et le poids d'O.M.R. pris en charge par le service.

La Communauté de Communes a repris en régie la distribution, la livraison et la maintenance des bacs sur l'ensemble du territoire. En moyenne la Communauté de Communes est intervenue 300 fois pendant l'année 2017.

La collecte est effectuée **une fois par semaine**, par la société SUEZ, avec une benne à ordures ménagères équipée de la pesée embarquée et d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

### 1.1.2. Les objets encombrants

Les usagers bénéficient **d'une collecte par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m<sup>3</sup> par foyer. Cette collecte est effectuée par SUEZ.

### 1.1.3. La collecte sélective

La collecte sélective est organisée en 2 flux :

- la collecte des corps creux (flaconnages plastiques, métaux et briques alimentaires) en sacs transparents
- la collecte des corps plats (papier et cartons) en bac vert

Ces flux sont collectés de manière simultanée en benne bi-compartmentée, par la société SUEZ, **une fois par semaine**.

## 1.2. Les collectes en apport volontaire

### 1.2.1. Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 62 conteneurs d'apport volontaire pour les 15 651 habitants que compte l'ancienne Porte d'Alsace, soit un conteneur pour 252 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur le centre de transit situé chez ANNA COMPOST à Kingersheim, avant d'être rechargé, puis transporté vers l'exutoire.



### **1.2.2. Les produits verts**

La collectivité met à disposition des habitants, des bennes de 30 m<sup>3</sup> sur 13 sites communaux, pour la collecte des produits verts issus notamment de l'entretien des jardins.

La société SUNDGAU COMPOST est chargée de la collecte et du traitement des produits collectés.

### **1.2.3. Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**

Les DDS sont collectés 4 fois par an le samedi matin de 8h30 à 11h30 au centre technique de Retzwiller.

La société TREDI met à disposition le personnel habilité et les contenants réglementaires pour permettre la collecte des déchets toxiques, comme les peintures, les solvants, les pesticides, les ampoules et néons, ...

### **1.2.4. DEEE**

La collecte des DEEE est organisée en point d'apport volontaire sur le site de Suez à Retzwiller, 4 fois par an.

### **1.2.5. Huiles usagées :**

La collecte des huiles est organisée en point d'apport volontaire, dans des conteneurs dédiés aux huiles de vidange et regroupés dans 7 communes (Alternach, Ballersdorf, Balschwiller, Diefmatten, Montreux-Vieux, Retzwiller, Wolfersdorf).

### **1.2.6. Tri-mobile**

Le samedi de 8h à 14h, une ou deux fois par mois, selon la période de l'année, les habitants de l'ancienne Porte d'Alsace ont la possibilité de déposer leurs déchets de bois, ferreux et objets encombrants dans des bennes de 30 m<sup>3</sup>.

Ce service est organisé par la société SUEZ sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Retzwiller. En plus du site, l'entreprise met à disposition le personnel et les contenants nécessaires à la réalisation de la prestation.

### **1.2.1. Les pneus**

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue organise 1 fois par an la collecte des pneus usagés des ménages avec une moyenne de collecte de 5 tonnes.

### **1.2.2. Les textiles**

Les administrés de la collectivité ont également la possibilité de déposer leurs textiles usagés dans les 18 bornes réparties sur le territoire. Cette collecte est entièrement gérée par des associations.

## 2. EX CC DE LA LARGUE

En 2017, l'organisation des collectes sur ce secteur n'était pas encore harmonisée et découlait de l'historique du périmètre. Les différents marchés s'arrêtaient au 31 décembre 2017 (sauf les PMr de la CC de la Largue, dont le terme était fixé au 1<sup>er</sup> avril 2018).

Pour la CC de la Largue, sur les communes de Fulleren, Hindlingen, Largetzen, Mertzen, Mooslargue, Pfetterhouse, Saint-Ulrich, Seppois-le-Bas et Strueth, les prestations sont régies par le marché passé en 2012.

Pour les anciennes communes de la CC du Canton d'Hirsingue, à savoir Seppois-le-Haut, Ueberstrass et Friesen, le marché a été passé en 2011.

Les différentes prestations sont présentées dans le tableau ci-dessous, les différences observées dans l'organisation sont indiquées en bleu pour la CC de la Largue et en vert pour la CCC Hirsingue.

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – Levée + pesée Bac pucé – levée + volume Porte à porte	Collecte par SUEZ Collecte par COVED Traitement via le SM4
Objets encombrants	Porte à porte 2 fois par an Apport volontaire 2 fois par an	Collecte et traitement par COVED
Collecte sélective	Multimatériaux en sac Porte à Porte	Collecte et traitement par SUEZ Collecte et traitement par COVED
Biodéchets	Bac de 240 litres Points de regroupement communaux	Collecte et traitement par COVED Collecte et traitement par AGRIVALOR
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL
Déchets Diffus Spécifiques	Apport volontaire 1 fois par an dans chaque commune	Collecte et traitement par COVED
DEEE	Porte à porte 2 fois par an Apport volontaire 1 fois par an	Collecte et traitement par COVED

Les entreprises assimilées à des ménages sont astreintes aux mêmes règles que les ménages à savoir limitées par la contenance du bac OMR et pour la collecte des recyclables aux indications du règlement et des délibérations prises. Les professionnels sont exclus des collectes en apport volontaire et doivent s'adresser aux filières réservées aux professionnels. Une tolérance est accordée pour les petites quantités de verre et déchets type piles-batterie.

## 2.1. Les collectes en porte à porte

### 2.1.1. Produits résiduels des ménages

Pour la collecte des produits résiduels, chaque foyer est équipé d'un bac gris à couvercle noir, selon les règles de dotation suivantes :

Volume du bac	CC Largue	CC Hirsingue
	Nombre de personnes composant le foyer	Nombre de personnes composant le foyer
80 l	/	1 et 2
120 l	1 à 3 personnes	3
140 l	/	4
180 l	/	5
240 l	4 à 8 personnes	6
660 l	Gros producteur	7 et plus

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer le service à chaque foyer, en fonction du poids et du nombre de sortie du bac pour l'ex CCL et du nombre de levée et du volume du bac pour l'ex CCCH.

La collecte est effectuée **une fois par semaine**, avec une benne à ordures ménagères équipée d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

### 2.1.2. Les objets encombrants

Les usagers bénéficient **de 2 collectes par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m<sup>3</sup> par foyer. Elle est réalisée par COVED.

### 2.1.3. La collecte sélective

La collecte sélective est de type « multimatériaux », l'ensemble des matériaux recyclables (papiers, cartons, emballages métalliques, briques, emballages plastiques) sont collectés simultanément, dans des sacs jaunes translucides de 50 litres.

Depuis 2016, la collectivité bénéficie de l'extension des consignes de tri sur les plastiques. Ainsi, les usagers, en plus des flacons en plastique (bouteilles, flacon d'hygiène...) peuvent également déposer dans leurs sacs de tri les barquettes, les pots de yaourts, les plastiques souples...

Cette collecte est effectuée **tous les 15 jours** en porte à porte.

## 2.2. Les collectes en apport volontaire

### 2.2.1. Les biodéchets

Chaque commune dispose d'un ou plusieurs bacs de 240 litres, en libre accès, pour la collecte des biodéchets. Ces bacs sont collectés **2 fois par semaine**.

### 2.2.2. Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 24 conteneurs d'apport volontaire pour les 6 442 habitants que compte l'ancienne Porte d'Alsace, soit un conteneur pour 268 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur le centre de transit situé chez ANNA COMPOST à Kingersheim, avant d'être rechargé, puis transporté vers l'exutoire.

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue a procédé au rachat de 15 conteneurs à la Communauté de Communes de Ribeauvillé (total opération 3750 € ttc + 1750 € ttc de frais de remise en état) qui seront reconditionnés par les services techniques en 2019 pour un redéploiement sur tout le territoire.

### **2.2.3. Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**

Les DDS sont collectés 1 fois par an dans chacune des communes. Le prestataire met à disposition le personnel et le matériel habilités à la collecte de ce type de déchets.

### **2.2.4. Les textiles**

La collecte en apport volontaire des textiles usagés est également proposée aux usagers par l'intermédiaire de 3 bornes présentes sur le territoire. Cette collecte est entièrement gérée par des associations.

## **2.3. Les collectes « mixtes »**

### **2.3.1. Les objets encombrants**

Les usagers bénéficient **de 2 collectes par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m<sup>3</sup> par foyer. Cette collecte est effectuée par COVED.

En plus de la collecte en porte à porte, les usagers bénéficient de 2 collectes annuelles d'objets encombrants en apport volontaire. Sur un terrain mis à disposition par la commune, le prestataire COVED met en place 3 bennes de 30 m<sup>3</sup> pour la collecte du bois, des métaux et des objets encombrants. Le gardiennage est assuré par le prestataire.

### **2.3.2. DEEE**

Les usagers de l'ex CC de la Largue bénéficie pour les DEEE de 2 collectes en porte à porte par an et d'une collecte en point d'apport volontaire.

Pour cette dernière, le jour défini, le prestataire met à disposition les contenants et le personnel nécessaire aux ateliers municipaux de Seppois-le-Bas de 8h30 à 16h30. L'ensemble des habitants de l'ancienne CC Largue peut s'y rendre.

## **3. EVOLUTION DES COLLECTES**

Dans le cadre de la fusion, il est prévu d'effectuer une étude d'optimisation et de réorganisation des services de collecte. Cette étude conduira à une harmonisation sociologique, technique et financière des services de collecte des déchets ménagers et à la passation d'un marché unique pour l'ensemble de la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## BILAN DES DIFFERENTES COLLECTES

### 1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES

Pour les 3 anciennes communes de la CC du Canton d'Hirsingue, le marché de collecte des produits résiduels étant indexé sur le nombre de levées, le prestataire ne fournit pas d'indication sur les tonnages collectés. Les tonnages indiqués sont ceux du centre de traitement :

PRM	2017	Ratio en kg/hab.an
CCPA	1 069,7 t	68,3 kg
CCL	349,0 t	54,2 kg
<b>Total</b>	<b>1 418,7 t</b>	<b>64,2 kg</b>

SINOE, le site de l'ADEME, présente les ratios de collecte à différents niveaux territoriaux. Le tableau suivant établit le comparatif entre les ratios de la CC Sud Alsace Largue, du Haut-Rhin et national :

	CCSAL	Haut-Rhin*	France*
Ratio de collecte des OMr en kg/hab.an	64,2 kg	198,4 kg	261,2 kg

\*données 2015

La collectivité est engagée depuis plusieurs années déjà dans une politique de tri visant la diminution des tonnages d'ordures ménagères, et la réduction des rejets atmosphériques de l'incinération (P.C.A.E.T.). La Porte d'Alsace, CC de Dannemarie est une collectivité pionnière en France ; depuis 1995 elle a mis en œuvre le tri des O.M. et depuis 2000 une redevance incitative par pesée embarquée basée sur le poids des OMR collectés.

Pour la CC de la Largue, le système de redevance incitative a été adapté en mars 2015, afin de différencier les deux secteurs de la Largue, en fonction des modes de collecte, des coûts répertoriés et des ex-systèmes de redevances.

L'évolution des tonnages collectés est la suivante :

PMr	2015	2016	2017
CCPA	1 131,3	1 047,4	1 069,7
CCL (9 communes)	473,9	274,1	349,0
CCL (3 communes)		NC	
<b>Total</b>	<b>1 605,2</b>	<b>1 321,5</b>	<b>1 418,7</b>

L'augmentation des tonnages pour la CCPA correspond à une évolution à la hausse de la population sur cette période.

## 2. COLLECTE SELECTIVE

Le tableau présente les tonnages collectés en 2017, ainsi que la comparaison des ratios de la collectivité, aux ratios du Haut-Rhin et de la France :

Les ratios CS sont supérieurs aux ratios OMr

	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2015 kg/hab.an	Ratio France 2015 kg/hab.an
CCPA Corps creux	257,7 t	16,5 kg		
CCPA Corps plats	1 057,9 t	67,6 kg		
CCL multi-matériaux	619,4 t	96,2 kg		
<b>Total</b>	<b>1 935,0 t</b>	<b>87,6 kg</b>	<b>67,01 kg</b>	<b>47,09 kg</b>

Le ratio de la CC Sud Alsace Largue est supérieur de près de 30,7 % à celui du Haut-Rhin et de plus de 85 % au ratio français. La politique volontariste en matière de diminution des produits résiduels explique ces bons résultats.

Sur les 3 dernières années, les évolutions suivantes ont pu être observées :

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017
CCPA Corps creux	183,5	249,0	257,7
CCPA Corps plats	1 065,4	1 062,2	1 057,9
CCL (9C) multi-matériaux	530,8	477,7	619,4
CCL (3C) multi-matériaux		NC	
<b>Total</b>	<b>1 779,7</b>	<b>1 311,24</b>	<b>1 935,0</b>

L'augmentation des tonnages de corps creux entre 2015 et 2016 est due à la modification de la collecte des métaux. En effet, en 2015, quels que soient les métaux (emballages ou objets en métal) ils étaient collectés en porte à porte une fois par mois. A partir de 2016, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve) s'ajoutent à la collecte sélective (flaconnages plastiques et briques alimentaires).

L'augmentation des tonnages sur l'ex CCL peut s'expliquer par l'extension des consignes de tri aux plastiques souples.

## 3. COLLECTE DU VERRE

La collecte en point d'apport volontaire a permis de collecter les tonnages suivants :

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2015 kg/hab.an	Ratio France 2015 kg/hab.an
CCPA	649,5	669,2	693,2			
CCL	321,5	NC	308,4			
<b>Total</b>	<b>971,0</b>	<b>669,2</b>	<b>1 001,7</b>			

La hausse des tonnages de verre est sans doute due à la modification des consignes de tri sur la collecte sélective, qui relance l'effet tri sur l'ensemble des matériaux.

Les ratios collectés sur la CCSAL sont à nouveau largement supérieurs à ceux captés au niveau du Haut-Rhin et national.

## 4. LES AUTRES COLLECTES

### 4.1. Objets encombrants

Les tonnages présentés concernent la collecte en point d'apport volontaire (tri-mobile) et les collectes effectuées en porte à porte.

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2015 kg/hab.an	Ratio France 2015 kg/hab.an
CCPA	757,0 t	653,4 t	626,1 t	40,0 kg		
CCL	270,9 t	NC	290,1 t	45,0 kg		
<b>Total</b>	<b>1 027,9 t</b>	<b>653,4 t</b>	<b>916,2 t</b>	<b>41,5 kg</b>	6,47 kg	8,9 kg

Les forts ratios observés sur la CCSAL s'expliquent par le fait que le territoire ne dispose pas d'un service de déchèterie fixe, qui permettrait de détourner une partie du gisement d'objets encombrants, voir même de supprimer ce service.

### 4.1. Biodéchets et déchets verts

Actuellement la collecte des biodéchets n'est proposée que sur l'ancienne CC de la Largue, les tonnages suivants ont été collectés en 2017 :

Biodéchets	2017	Ratio 2017 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2015 kg/hab.an	Ratio France 2015 kg/hab.an
CCL (9 communes)	224,4 t	45,3 kg	42,0 kg	17,4 kg
CCL (3 communes)	NC			

Cette collecte permet de détourner une bonne partie des déchets des produits résiduels, avec à nouveau un ratio de collecte supérieur à ce qui observé dans le Haut-Rhin et en France.

Pour les produits verts déposés en apport volontaire sur les plateformes communales de l'ancienne Porte d'Alsace, les tonnages suivants ont été collectés sur les 3 dernières années :

Déchets verts	2015	2016	2017	Ratio 2017 kg/hab.an
CCPA	2 528,9 t	2 930,3 t	2 583,2 t	165,1 kg

L'année 2016 a été propice au développement des végétaux, d'où la forte augmentation des tonnages.

Pour comparaison, le ratio SINOE (2015) de collecte en déchèterie (hors gravats) est de 142,5 kg/hab.an, soit moins que ce qui est collecté uniquement en déchets verts sur l'ancien périmètre de la Porte d'Alsace, CC de Dannemarie.

### 4.2. DDS et DEEE

En 2017, ce sont 23,2 tonnes de DDS et 41,7 tonnes de DEEE qui ont été collectées sur l'ensemble du périmètre.

## 5. RATIOS GLOBAUX

Le tableau suivant récapitule les ratios des différents produits :

	<b>Ratio CCSAL 2017 kg/hab.an</b>	<b>Ratio Haut- Rhin 2015 kg/hab.an</b>	<b>Ratio France 2015 kg/hab.an</b>
PMr	64,2	198,4	261,2
CS	85,3	67,0	47,1
Verre	45,3	36,9	29,1
OE	41,5	6,5	8,9
Biodéchets	45,3	42,0	17,4
Déchets verts	165,0	142,5*	153,7*
<b>Total</b>	<b>446,7</b>	<b>493,3</b>	<b>517,3</b>

\*Ratio de collecte en déchèterie, hors gravats.



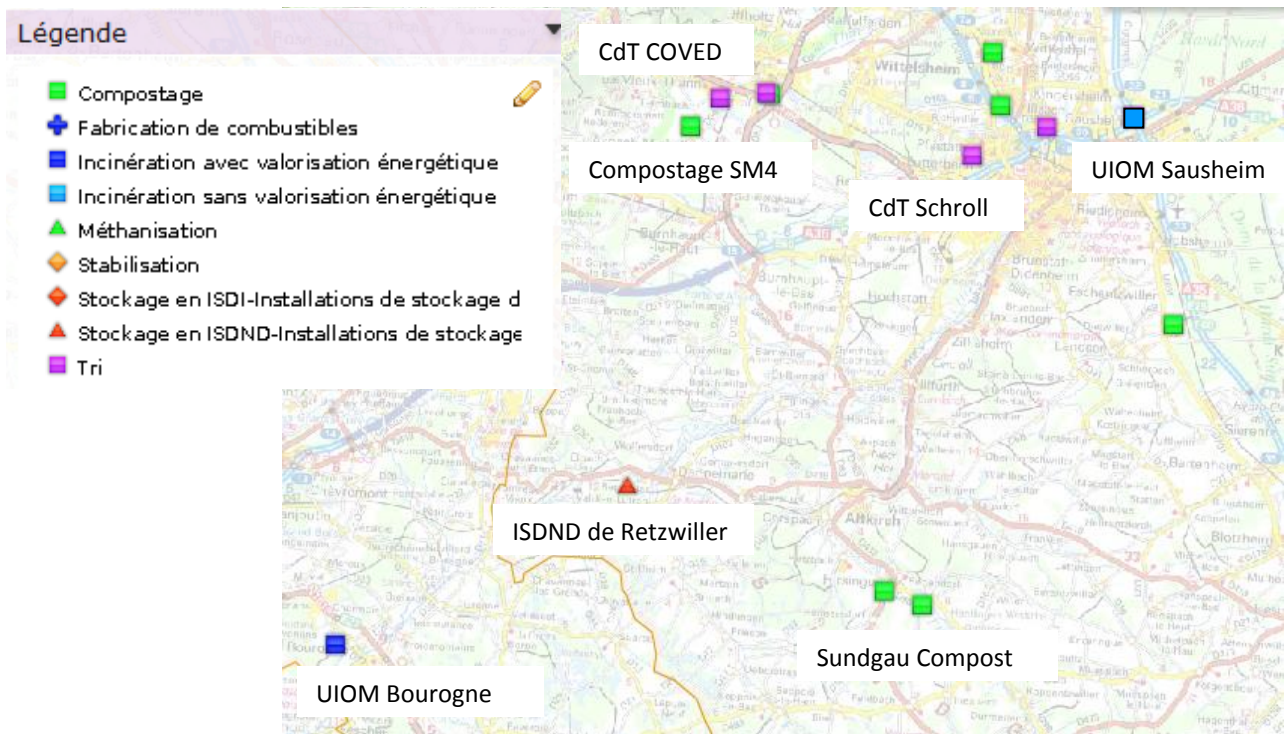
# LES FILIERES DE TRAITEMENT

## 1. TYPE DE TRAITEMENT PAR DECHETS

Le tableau suivant indique pour chaque déchet sa filière de traitement :

Type de déchets	Filière de traitement
Produits résiduels	Incinération à Sausheim (68) ou Bourogne (90)
Collecte sélective	Centre de tri Schroll à Pfastatt (68) ou COVED à Aspach le Haut (68)
Verre	Valorisation matière chez SGS à Saint Menge (88)
Objets encombrants	Enfouissement à Retzwiller (68)
Tri-mobile	Objets encombrants : enfouissement à Retzwiller (68) Bois : valorisation chez Anna Compost à Wittenheim (68) Ferraille : valorisation Derichebourg à Illzach (68)
Biodéchets	Compostage sur le site du SM4 à Aspach-le-Haut ou chez AGRIVALOR à Hirsingue
Déchets verts	Compostage chez Sundgau Compost à Hirsingue (68)
DDS	Différentes filières définies par TREDI
DEEE	Haute Alsace recyclage – OCAD3E

## 2. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT



## Phase 2. Les indicateurs économiques et financiers

### COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

#### 1. MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE

##### 1.1. Ex Porte d'Alsace

Le tableau suivant présente les coûts 2017 des prestations de service effectuées sur le périmètre de l'ancienne Porte d'Alsace, CC de Dannemarie :

Décomposition du marché	Poste	Prestataire	Dépenses 2017	
LOT 1	Collecte OMR	SUEZ	218 251 €	
LOT 2	Collecte Corps Creux Corps Plats	SUEZ (Corps creux)	115 657 €	
		SUEZ (Corps plats)	178 129 €	
		<b>TOTAL CS</b>	<b>293 786 €</b>	
LOT 3	Tri Corps Creux Corps Plats	SCHROLL (Corps creux)	72 030 €	
		SCHROLL (Corps plats)	77 912 €	
		SCHROLL (refus de tri)	25 888 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>175 830 €</b>	
LOT 4	Collecte et traitement des TOXIQUES	TREDI	15 100 €	
LOT 5	Collecte, transport et traitement des produits verts	AGRIVALOR	113 333 €	
LOT 6	TRI MOBILE/Objets encombrants	SUEZ TRI MOBILE	102 795 €	
		SUEZ ENCOMBRANTS PAP	45 609 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>148 404 €</b>	
LOT 7	Collecte du verre	RECYCAL	40 165 €	
		D3E	SUEZ	2 299 €
			Envie	450 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 749 €</b>
		Pneus	SUEZ	1 825 €
		Huile vidange	GRANDIDIER	2 029 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 011 472 €</b>	
<b>Coût rapporté à l'habitant</b>	<b>64,63 €/hab</b>			

## 1.2. Ex CC de la Largue

Poste	Prestataire	Dépenses 2017
Collecte OM	SUEZ (CCL)	105 230 €
	COVED (CCCH)	34 963 €
	<b>TOTAL 1</b>	<b>140 193 €</b>
Collecte sélective et tri	SUEZ (CCL)	168 911 €
	COVED (CCCH)	47 769 €
	<b>TOTAL</b>	<b>216 680 €</b>
Biodéchets	COVED (CCL)	35 971 €
	AGRIVALOR (CCCH)	19 593 €
	<b>TOTAL</b>	<b>55 564 €</b>
Encombrants/D3E/TOXIQUES	COVED ENCOMBRANTS	105 272 €
	COVED D3E	8 514 €
	COVED TOXIQUES	20 924 €
	<b>TOTAL</b>	<b>134 710 €</b>
Verre	RECYCAL	16 834 €
Déchets verts	AGRIVALOR	29 539 €
Huile vidange	GRANDIDIER	1 924 €
Huile végétale	OLEO RECYCLING	383 €
<b>TOTAL</b>		<b>595 827 €</b>
<b>Coût rapporté à l'habitant</b>		<b>92,49 €/hab</b>

## 2. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION

La compétence sur le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles a été déléguée au SM4. En plus des coûts de traitement des produits résiduels, la collectivité s'acquitte d'une cotisation annuelle. Les montants payés au SM4 sont indiqués dans le tableau suivant :

Postes	Montants
COTISATION SM4 2017 CCPA/CCL	51 866 €
Traitement des OMr CCPA	153 787 €
Traitement des OMr CCL	31 282 €
Traitement des OMr CCCHL	14 536 €
<b>Total</b>	<b>251 471 €</b>
<b>Coût rapporté à l'habitant</b>	<b>11,38 €/hab</b>

## FINANCEMENT DU SERVICE

### 1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

#### 1.1. Ex Porte d'Alsace CC

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

$$RI = \text{part fixe} + \text{nombre de sortie du bac} \times \text{coût à la levée} + \text{kg collecté} \times \text{prix au kg}$$

Postes		Tarif 2017
Part fixe	par foyer	28,75 €
Part variable	à la levée	0,94 €/levée
	au kg collecté	0,48 €/kg

#### 1.2. Ex CC de la Largue

- Sur les 9 communes de la CC de la Largue

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

$$RI = \text{part fixe par foyer} + \text{part par personne du foyer} \times \text{nombre de personne du foyer} + \text{nombre de sortie du bac} \times \text{coût à la levée} + \text{kg collecté} \times \text{prix au kg}$$

Les tarifs 2017 sont les suivants :

- Pour les foyers

Postes		Tarif 2017
Part fixe	par foyer	15 €
	par personne	17 €
Part variable	à la levée	1 €/levée
	au kg collecté	0,44 €/kg

- Pour les professionnels

Volume du bac	Part fixe	Coût à la levée	Coût au kg
120 litres	136,00 €	1,00 €/levée	0,44 €/kg
240 litres	208,00 €	1,00 €/levée	0,44 €/kg
660 litres	388,00 €	1,00 €/levée	0,44 €/kg

Cas particuliers : pour les personnes incontinentes, sur présentation d'un certificat médical, une déduction sur la part variable liée au poids est appliquée.

- Sur les 3 communes de la CC du Canton d'Hirsingue

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

$$RI = \text{part fixe par foyer selon le nombre de personne du foyer} + \text{nombre de sortie du bac} \times \text{coût à la levée (fonction du nombre de personne du foyer)}$$

Les tarifs 2017 sont les suivants :

Volume du bac	Nombre de personne	Part fixe par foyer	Part variable à la levée
80 litres	1	58 €	3,50 €
80 litres	2	116 €	3,50 €
120 litres	3	173 €	5,30 €
140 litres	4	202 €	6,20 €
180 litres	5	260 €	7,95 €
240 litres	6	346 €	10,60 €
660 litres	7 et plus	955 €	30,00 €

## 2. LES MONTANTS FACTURES EN 2017

Le tableau suivant présente les factures globales émises en 2017 pour chacune des collectivités :

	FACTURES USAGERS EMISES		
	CCPA	CCL 3C	CCL 9C
1er Semestre 2017	452 986,97 €	63 874,31 €	172 068,96 €
2ème Semestre 2017	480 873,27 €	62 624,79 €	171 723,18 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>933 860,24 €</b>	<b>126 499,10 €</b>	<b>343 792,14 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>933 860,24 €</b>	<b>470 291,24 €</b>	

## 3. LES RECETTES 2017

	CCPA	CCL	Total
Eco-emballages	335 821 €	111 940 €	447 761 €
Verre	16 091 €	6 097 €	22 188 €
Papiers/métaux	37 179 €	0 €	37 179 €
Plastiques	16 799 €	6 061 €	22 860 €
Cartons	52 751 €	10 477 €	63 228 €
D3E	3 031 €	0 €	3 031 €
Textile	1 554 €	0 €	1 554 €
Tri mobile - encombrants	5 494 €	1 089 €	6 583 €
Métaux	0 €	3 131 €	3 131 €
Collecte multiflux	0 €	3 301 €	3 301 €
<b>Total</b>	<b>468 720 €</b>	<b>142 096 €</b>	<b>610 816 €</b>

## BILAN

Le tableau suivant reprend les montants des coûts de fonctionnement et d'investissement qui avaient été budgétisés et ceux qui ont été réalisés dans la section BOM – Ordures Ménagères 2017 :

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement – Dépense	2 326 788,20 €	2 087 274,57 €
Fonctionnement – Recette	2 326 788,20 €	2 199 748,48 €
Investissement – Dépense	265 296,49 €	59 653,15 €
Investissement – Recette	265 296,49 €	228 067,49 €
<b>Bilan</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-280 888,25 €</b>